

COMMUNIQUE

Energie : loi d'obsolescence programmée ?

Le projet de loi de « transition énergétique », voté en première lecture par l'Assemblée nationale, reprend l'approche « *efficacité énergétique* », au lieu de celle de « *sobriété* », ce qui répond à une des revendications portées par FORCE OUVRIERE depuis le débat national tenu en 2013.

De même, le développement des véhicules électriques, le recyclage des déchets et la lutte contre « *l'obsolescence programmée* » des produits sont des mesures qui vont dans le bon sens. Selon FO, ces orientations doivent désormais être traduites en matière d'innovation, donc en moyens pour la recherche, et de création d'emplois en lien avec les filières industrielles du Conseil national de l'industrie.

FO approuve la création d'un chèque énergie si cela permet de dépasser la limitation au gaz et à l'électricité de l'aide publique aux 11,5 millions de personnes en situation de précarité énergétique, et que cela ne se substitue pas aux tarifs sociaux existants.

Pour FO, la réduction du coût de l'importation des énergies fossiles et la préservation de notre indépendance énergétique sont essentielles. Une politique de l'énergie développant le mix énergétique est une priorité. Le développement des énergies renouvelables est donc nécessaire, mais de manière à favoriser la production et les emplois, dans le respect des statuts, au niveau national.

Dès lors, l'objectif de réduction par deux de la consommation d'énergie en 2050 est absurde, en plus d'être inatteignable. Il répond d'une logique de décroissance. La création d'un plafond de production d'électricité nucléaire (énergie décarbonée) est malhonnête : cette manœuvre n'a d'autre but que de servir des intérêts idéologiques et politiques en trouvant un moyen de fermer une ou des centrales. Cette limitation met également en péril l'industrie du combustible nucléaire.

La rénovation thermique des logements pour les ménages ne doit pas se faire selon une obligation et sans aide publique, a fortiori en pleine modération salariale et baisse du pouvoir d'achat. Cet enjeu impose un financement public et des moyens au niveau des services de l'Etat et des collectivités. La recherche, l'ingénierie et la commande publiques, vecteurs d'innovation, d'activité et d'emplois pour les entreprises françaises, doivent être renforcées alors que la politique d'austérité en cours ne cesse de les réduire.

L'ouverture des concessions hydrauliques à la concurrence et la création de sociétés mixtes (public-privé) hydroélectriques sont inacceptables pour FO.

FORCE OUVRIERE regrette que ce texte ne construise pas une grande politique publique de l'énergie, ambitieuse pour le mix énergétique, l'innovation, les emplois et la croissance, notamment par l'intervention publique. Ce texte est cadré par des impératifs dogmatiques et par la rigueur budgétaire. Comme le reste, l'énergie est victime de l'austérité.

Paris, le 15 octobre 2014

Contact : **Pascal PAVAGEAU, Secrétaire confédéral**

(☎ 01 40 52 84 45 - 📱

✉ pascal.pavageau@force-ouvriere.fr